

rend-t-il compte—il me reprendra si je me trompe—que cette mesure tournera au désavantage de tous les anciens bénéficiaires en vertu du régime de pensions du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est litigieuse.

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire également, je voudrais demander au ministre si la mesure qu'il a annoncée aujourd'hui pour venir en aide à nos citoyens âgés s'inspire de la recommandation du comité Croll visant à fournir un revenu minimum garanti fondé sur les déclarations d'impôt sur le revenu?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est irrecevable pour la même raison invoquée lorsque les autres ont été rejetées.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): A titre de question supplémentaire, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle est la date prévue de la mise en vigueur du programme annoncé à l'appel des motions?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la date de mise en vigueur sera annoncée dans le projet de loi.

[Plus tard]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les citoyens âgés du pays susceptibles de recevoir le supplément qu'il a mentionné tout à l'heure seront-ils soumis à une évaluation de leur revenu ou de leurs ressources avant de toucher des fonds complémentaires?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la mesure législative donnera des précisions sur les modalités de la méthode qui présidera éventuellement à l'instauration d'un revenu garanti.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question complémentaire? Dois-je conclure qu'on fera une enquête sur les ressources et le revenu avant de reconnaître des ayants droit?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est litigieuse.

[Français]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

A PROPOS DU RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICALE

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Horner (Acadia).]

Comme le gouvernement du Québec, à la suite d'études qu'il a entreprises, ne pourra réaliser un programme d'assurance-maladie avant le 1^{er} janvier 1970, l'honorable ministre, ou le gouvernement, accepterait-il de retarder le régime national d'assurance-maladie jusqu'au 1^{er} janvier 1968?

[Traduction]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous proposons que l'on passe à la question du programme d'assurance médicale conformément au bill présentement mis à la disposition des députés.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): A titre de question complémentaire, le premier ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier mon exhortation d'hier soir, demandant au gouvernement d'étudier la possibilité de passer à la deuxième lecture avant que la Chambre s'ajourne pour le congé d'été?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai lu l'exposé de mon ami sur ce sujet, mais nous nous proposons d'observer le plan établi et de passer à la deuxième lecture de la loi peu après notre retour.

M. Douglas: Une autre question complémentaire...

Des voix: Oh non.

M. Douglas: ...le premier ministre s'est-il engagé envers l'opposition officielle à ne pas passer à cette question, comme semblerait l'indiquer l'allégation du représentant d'Ontario consignée à la page 7606...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Simcoe-Est a la parole.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la question du représentant de Burnaby-Coquitlam et de l'insinuation qu'elle renferme. Les rencontres des leaders des partis à la Chambre n'ont jamais été ménagées sous réserve d'une entente avec un parti. Je vous ferai remarquer que nous avons essayé de hâter les travaux de la Chambre. Le gouvernement a rendu ses propres décisions et nous nous sommes efforcés de nous y conformer en adoptant les mesures législatives que le gouvernement désirait.

Le député de Burnaby-Coquitlam ne devrait faire aucune insinuation. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous reprenons la discussion d'hier, alors que le député de Burnaby-Coquitlam avait consigné certaines déclarations au compte rendu.